

Extrait du registre aux délibérations du Conseil communal, il a été extrait ce qui suit :

Projet de délibération :

Séance du 15 février 2024

Présents : M. DESMARLIERES, Bourgmestre-Président
M. STREBELLE, Mme SCULIER, Mme HUBEAU, Echevins
M. PATERNOTTE, Mmes LIEGEOIS et RENARD, M. NIEZEN,
Mmes BROHEE, FACQ et GALLEMAERS, M. RASSART, M. THYS,
Conseillers.
M. ROLIN, Président du CPAS.
Mme KOWALSKA, Directrice générale.

Excusés : /

OBJET : Wateringue de la Sille - Assemblée générale ordinaire - Ordre du jour - Prise d'acte.

LE CONSEIL COMMUNAL, réuni en séance publique ;

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation ;

Considérant l'affiliation de la Commune de Brugelette à Wateringue de la Sille ;

Considérant que la Commune de Brugelette doit être représentée à l'Assemblée générale par 1 seul délégué, désigné à la proportionnelle et représentant la majorité du Conseil communal ;

Considérant qu'il convient dès lors de transmettre la présente délibération sans délai à cet organisme conformément à l'article L6511-2 §2 du CDLD ;

Considérant que le Conseil communal vote sur l'ensemble des points de l'ordre du jour ;

Considérant que chacun de ses membres peut exiger le vote séparé d'un ou de plusieurs points qu'il désigne. Dans ce cas, le vote d'ensemble ne peut intervenir qu'après le vote sur le ou les points ainsi désignés, et il porte sur les points dont aucun des membres n'a demandé le vote séparé ;

Considérant que le Conseil communal doit se prononcer sur les points de l'ordre du jour de l'Assemblée générale adressée par Wateringue de la Sille, à savoir :

- 1) Appel des adhérités
- 2) Procès-verbal de la réunion du 3 février 2023
- 3) Compte de l'exercice 2023
- 4) Travaux
- 5) Rôle d'imposition de l'exercice 2024
- 6) Convention avec Hainaut Ingénierie Technique
- 7) Divers.

DECIDE, par x voix pour, x voix contre et x abstentions :

Article 1^{er} : D'approuver l'ordre du jour :

- 1) Appel des adhérités
- 2) Procès-verbal de la réunion du 3 février 2023
- 3) Compte de l'exercice 2023
- 4) Travaux
- 5) Rôle d'imposition de l'exercice 2024
- 6) Convention avec Hainaut Ingénierie Technique
- 7) Divers.

Article 2 : Une copie de la présente délibération sera transmise :

- à l'organisme « Wateringue de la Sille » ;
- aux représentants de la Commune de Brugelette ;
- au Secrétariat général.

Fait en séance, même date que dessus.

PAR LE CONSEIL COMMUNAL

La Directrice générale,
(s) K. KOWALSKA

Le Président,
(s) A. DESMARLIÈRES

Pour expédition conforme,

La Directrice générale,

Le Bourgmestre,

Karolina KOWALSKA

André DESMARLIÈRES